

Notre souveraineté n'est pas un objet de marchandage

L'invitée

Lena Lio

UDC, ancienne députée



Par avance, je tiens à présenter mes excuses aux lectrices et aux lecteurs que pourrait choquer la phrase que je vais écrire immédiatement après celle-ci: «La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.»

C'est ce que l'initiative pour l'autodétermination, sur laquelle nous voterons le 25 novembre prochain, demande d'ajouter à l'article 5, alinéa 1 de la Constitution fédérale: que ce texte, dont chaque article a été approuvé par le peuple, soit prioritaire sur les réglementations internationales, concoctées dans des officines étrangères dépourvues de toute légitimité démocratique.

Une telle disposition préserve évidemment notre souveraineté. Elle préserve également le fédéralisme: ce mode d'organisation permet à chaque canton et à chaque commune de s'organiser selon ses besoins et ses aspirations particulières. Avec raison, nous n'avons jamais voulu d'un système centralisé, comme en connaissent d'autres pays. Au nom de quoi faudrait-il alors accepter désormais de subir des directives internationales imposées à tous, jusque dans nos villages, au mépris de la volonté populaire?

Cette affirmation de la souveraineté ne réduit en rien la possibilité de conclure des accords politiques ou économiques avec des entités étrangères. Elle exige simplement qu'une telle démarche respecte les choix adoptés par le peuple. Et si la situation de notre pays évolue, elle permet qu'un tel traité puisse être résilié, comme n'importe quel contrat de bail ou

de téléphonie mobile, dès l'instant où il ne correspond plus à nos intérêts ou ne répond plus à nos besoins. Faut-il voir dans cette éventualité de dénonciation d'un traité, un vice fondamental de l'initiative en question, comme certains l'affirment? Que celui qui n'a jamais rien résilié jette la première pierre!

D'aucuns pourraient s'étonner qu'il faille lancer une initiative pour demander que, dans la gestion des affaires de notre pays, la volonté du peuple suisse soit prioritaire sur celle des fonctionnaires de Bruxelles ou de Washington. Cela devrait aller de soi.

«Une telle disposition préserve évidemment notre souveraineté. Elle préserve également le fédéralisme»

Malheureusement, cette évidence est actuellement mise à mal par une forme de peur qui sévit jusque dans les plus hautes sphères de nos autorités. La peur des diktats d'une Union européenne qui n'est même pas capable de faire appliquer ses règles à ses propres membres; la peur des listes noires; la peur de se voir exclus de tel programme ou de tel marché; bref, la peur de déplaire à ces puissances qui ne sont fortes que de leurs menaces. Face à tant de veulerie, il fallait donc le préciser: «La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et l'emporte sur celui-ci.» (article 5, alinéa 4).

Pour retrouver l'esprit d'indépendance et la volonté de souveraineté qui a fait de la Suisse ce qu'elle est devenue en 700 ans, un seul mot suffit: OUI le 25 novembre, à l'initiative pour l'autodétermination.